

Nos formations



Formations préparatoires et préqualifiantes

- Préparation aux concours :
Infirmier, Aide-Soignant, Auxiliaire de Puériculture
- Préqualification : Accompagnant Educatif et Social, Aide-Soignant



Formations qualifiantes

- Infirmier
- Aide-Soignant
- Auxiliaire de Puériculture
- Accompagnant Educatif et Social
- Assistant Familial
- Secrétaire Médical et Médico-Social
- + Possibilité de VAE



Formation continue

- domaine Sanitaire, Social et Médico-Social
- domaine Santé et Sécurité au Travail



Salariés et demandeurs d'emploi, faites certifier vos compétences et connaissances avec CléA (contactez nous pour plus d'information)

En savoir plus

Rendez-vous sur notre site internet > www.irfss-bfc.croix-rouge.fr

- dossiers d'inscription à télécharger en ligne ou à retirer à l'institut
- catalogue des formations disponible en ligne

Et toute notre actualité sur  www.facebook.com/irfss.bfc

Site de Lons-le-Saunier

155 chemin de Chaudon
39000 LONS LE SAUNIER
Tél. : 03.84.47.28.87

Email : irfss.lonslesaunier@croix-rouge.fr



Formation



AIDE-SOIGNANT(E)

Cursus partiel : dispense de modules de formation

CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE SELECTION

- Etre âgé(e) de 17 ans à la date de l'entrée en formation
- Etre titulaire de l'un des diplômes suivants :
 - ✓ Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)
 - ✓ Diplôme d'Etat d'ambulancier (DEA)
 - ✓ Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) ou mention complémentaire d'aide à domicile (MCAD)
 - ✓ Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique (DEAMP)
 - ✓ Titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles (TPAVF)
 - ✓ Baccalauréat Professionnel « accompagnement, soins, services à la personne » (ASSP)
 - ✓ Baccalauréat Professionnel « services aux personnes et territoires » (SAPAT)
- Etre élève de Terminale au Baccalauréat Professionnel « accompagnement, soins, services à la personne » ou au Baccalauréat Professionnel « services aux personnes et territoires »

L'admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat

Les candidats devront constituer un dossier comprenant les pièces suivantes :

- ✓ Curriculum vitae (CV)
- ✓ Lettre de motivation
- ✓ Attestations de travail avec appréciations pour les candidats titulaires d'un DEAP ou d'un DEA ou d'un DEAVS ou de la mention complémentaire aide à domicile ou d'un DEAMP ou d'un titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles
- ✓ Dossier scolaire avec résultats et appréciations pour les candidats titulaires d'un Baccalauréat Professionnel « accompagnement, soins, services à la personne » ou « services aux personnes et territoires »
- ✓ Titres ou diplômes permettant de se présenter à la dispense de formation.

Les candidats retenus se présenteront à un entretien visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.

DATES DE SELECTION

Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions	Résultats de l'étude des dossiers	Epreuve d'admission
2 Novembre 2018	3 avril 2019 à 16 h 00	Entre 29 avril et 10 mai 2019	Du 28 mai au 7 juin 2019

Frais de sélection : 100 €

COUT DE LA FORMATION

En fonction des modules restant à valider

ORGANISATION DE LA FORMATION EN INSTITUT

La répartition de cet enseignement entre cours magistraux, travaux dirigés, travaux de groupe et séances d'apprentissage pratiques et gestuels est déterminée par l'équipe enseignante.

Modules de formation correspondant à l'acquisition des 8 compétences

La formation comprend 8 modules d'enseignement théorique :

- ✓ Module 1 : Accompagner une personne dans les activités de la vie quotidienne
- ✓ Module 2 : Apprécier l'état clinique d'une personne
- ✓ Module 3 : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique d'une personne
- ✓ Module 4 : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes
- ✓ Module 5 : Etablir une communication adaptée à la personne
- ✓ Module 6 : Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique
- ✓ Module 7 : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins
- ✓ Module 8 : Organiser son travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

Stages

Les stages s'effectuent en milieu hospitalier et en milieu extra-hospitalier dans des structures bénéficiant d'un encadrement adapté.

L'organisation des stages relève de la compétence des instituts de formation. Les stages sont effectués sur la base de 35 heures par semaine.

La présence aux stages est obligatoire.

JOURNEE PORTES OUVERTES

Mercredi 6 Février 2019 de 14 h à 17 h